

Rapports présentés au Conseil départemental¹

Réunion des 12 et 13 mars 2025

Budget primitif 2025

¹ Application de l'article L. 3313-1 du Code général des collectivités territoriales

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DES 12 MARS 2025
ET 13 MARS 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IX - COMMISSION FINANCES : OPTIMISER L'USAGE DE
L'ARGENT PUBLIC ET RENFORCER LE SUIVI ET
L'ACCOMPAGNEMENT DES SATELLITES DÉPARTEMENTAUX

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

**OBJET : 9 - OPTIMISER L'USAGE DE L'ARGENT PUBLIC ET RENFORCER LE SUIVI ET
L'ACCOMPAGNEMENT DES SATELLITES DÉPARTEMENTAUX**

9-1 - Gestion des ressources

Budget primitif 2025 – Rapport de synthèse

1 – Le contexte général d'élaboration du budget primitif 2025

Conformément aux dispositions de l'article L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), nous avons tenu, le 5 février dernier, un **débat sur les orientations budgétaires** du Département.

Sous l'effet du recul de ses recettes et de l'augmentation continue de ses dépenses depuis 2023, notre collectivité, à l'instar des autres départements, subit une **crise budgétaire majeure**, nous contraignant à une nécessaire réduction de nos dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement. Malgré un cadre politique et économique national instable, générateur d'incertitudes profondes, ce budget repose sur l'affirmation de notre volonté à préserver l'action sociale, humaine et territoriale du Département, tout en réinterrogeant nos modalités de partenariat et de déploiement de nos politiques publiques.

Les rapports qui vous ont été présentés au cours de cette session départementale vous ont ainsi permis, au regard des actions et projets qui seront mis en œuvre en 2025, d'approuver les inscriptions budgétaires nécessaires, en dépenses et en recettes, par politique publique. Le présent rapport en fait la synthèse, vous présentant le budget primitif 2025 dans sa globalité ainsi que les modalités de son équilibre.

En 2025, sous l'effet de la contrainte budgétaire, les dépenses de fonctionnement du Département affichent une progression par rapport au budget primitif 2024 de + 17,4 M€, soit une évolution de + 2,3 %. Cette progression recouvre, d'une part, les évolutions votées au cours de l'exercice 2024 (+ 1,9 %), et d'autre part, les mesures législatives et réglementaires applicables aux départements pour 2025 (+ 0,7 %). Le différentiel (- 0,3 %) traduit les efforts portés dans ce projet de budget pour inverser la dynamique des dépenses de fonctionnement.

En outre, l'effondrement de notre épargne brute nous conduit inéluctablement à devoir réviser la planification de nos projets d'investissement. Pour 2025, les dépenses d'investissement reculeront ainsi de - 19,5 M€ par rapport au budget primitif 2024, soit une diminution de - 18,5 %. Elle seront principalement financées par les dotations et subventions, ainsi que par l'emprunt, dont le niveau prévisionnel s'établit à 35 M€. Ce montant permettra de stabiliser l'encours de la dette départementale, conformément à la stratégie financière arrêtée dans le cadre des orientations budgétaires.

Considérant le niveau de recettes insuffisant pour permettre la couverture obligatoire des amortissements et du remboursement du capital de la dette, le budget primitif 2025 intègre une **reprise anticipée des résultats** de l'exercice antérieur, ainsi que le **solde de la réserve des surplus des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** constituée en 2023, lequel s'établit à 5,09 M€.

2 – La section de fonctionnement

• 2.1 – Les recettes réelles de fonctionnement

Les **recettes réelles** de la section de fonctionnement s'élèvent, avant intégration des restes à réaliser, à **775,83 M€**, en augmentation de + 7,14 M€ par rapport au budget primitif 2024 (+ 0,9 %), mais estimées en légère augmentation de 0,62 M€ par rapport au compte administratif prévisionnel 2024 (0,08 %).

	FONCTIONNEMENT	
	Recettes	
	BP 2025	BP/BP
1-Agir pour bien vieillir et mieux vivre son handicap	67,28M€	10,8%
2-Prévenir les difficultés sociales, accueillir et accompagner les familles et les publics fragiles	6,46M€	85,7%
3-Accompagner les plus précaires vers l'emploi et le logement	56,25M€	1,8%
4-Accompagner la jeunesse pour une réussite éducative et sportive	0,41M€	26,1%
5-Renforcer la culture et le patrimoine comme vecteur de lien social	0,48M€	417,2%
6-Promouvoir l'attractivité et l'équilibre du territoire	2,62M€	-4,3%
7-Réussir la transition écologique et énergétique, agir pour une eau et une alimentation de qualité	8,19M€	-17,2%
8-Soutenir nos agents, accompagner la transition numérique et la montée en qualité du service public	9,84M€	-13,4%
9-Optimiser l'usage de l'argent public et renforcer le suivi et l'accompagnement des satellites (hors K)	624,30M€	-0,1%
	775,83M€	0,9%

• 2.2 – Les dépenses réelles de fonctionnement

Dans le cadre du **budget primitif 2025**, les **dépenses réelles de la section de fonctionnement s'établissent, avant intégration des restes à réaliser, à 757,35 M€**. En comparaison avec le budget primitif 2024, les **dépenses de fonctionnement du budget primitif 2025 sont en hausse de + 2,3 %**. Toutefois, par rapport au compte administratif prévisionnel 2024, l'évolution s'établit à + 5,55 M€ (+ 0,7 %), alors que le Département se voit imposer une hausse de 3 points de la cotisation de la CNRACL (+ 1,7 M€), ainsi qu'une contribution au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) (+ 3,67 M€). Il peut ainsi être souligné l'effort significatif réalisé par le Département pour freiner la dynamique de ses dépenses.

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	
	BP 2025	BP/BP
1-Agir pour bien vieillir et mieux vivre son handicap	227,41M€	2,1%
2-Prévenir les difficultés sociales, accueillir et accompagner les familles et les publics fragiles	177,81M€	10,4%
3-Accompagner les plus précaires vers l'emploi et le logement	105,13M€	-5,3%
4-Accompagner la jeunesse pour une réussite éducative et sportive	29,03M€	-3,0%
5-Renforcer la culture et le patrimoine comme vecteur de lien social	4,60M€	-2,5%
6-Promouvoir l'attractivité et l'équilibre du territoire	9,19M€	-9,6%
7-Réussir la transition écologique et énergétique, agir pour une eau et une alimentation de qualité	2,77M€	-16,4%
8-Soutenir nos agents, accompagner la transition numérique et la montée en qualité du service public	145,39M€	2,6%
9-Optimiser l'usage de l'argent public et renforcer le suivi et l'accompagnement des satellites	56,02M€	0,9%
	757,35M€	2,3%

Cette synthèse à l'échelle des politiques départementales souligne la volonté de préserver d'abord les solidarités humaines par la confirmation du redéploiement des moyens opérés courant 2024 principalement vers l'enfance et la famille. Elle rend compte également des contraintes pesant sur les dépenses liées à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap d'une part, et aux ressources humaines d'autre part, dont la progression, bien que contenue, reste positive, respectivement de + 2,1 % et + 2,6 %.

On rappellera notamment que la progression de la masse salariale est renchérie par la hausse des cotisations à verser à la CNRACL.

3 – La section d'investissement

3.1 – Les recettes d'investissement (hors emprunt nouveau et opérations de la dette)

Hors emprunt nouveau (35 M€) et opérations de la dette (10,55 M€), les recettes d'investissement prévisionnelles de l'exercice 2025 s'établissent à **36,83 M€**. Le recul des recettes d'investissement par rapport au budget primitif 2024 s'établit à - 5,2 M€, soit une diminution de - 31,1 %, en raison des incertitudes liées aux versements des dotations de l'État (dotation de soutien à l'investissement des départements, fonds vert).

	INVESTISSEMENT	
	Recettes	
	BP 2025	BP/BP
1-Agir pour bien vieillir et mieux vivre son handicap	0,00M€	-
2-Prévenir les difficultés sociales, accueillir et accompagner les familles et les publics fragiles	0,00M€	-
3-Accompagner les plus précaires vers l'emploi et le logement	20,61M€	83,2%
4-Accompagner la jeunesse pour une réussite éducative et sportive	3,97M€	-69,1%
5-Renforcer la culture et le patrimoine comme vecteur de lien social	0,00M€	-
6-Promouvoir l'attractivité et l'équilibre du territoire	2,44M€	17,9%
7-Réussir la transition écologique et énergétique, agir pour une eau et une alimentation de qualité	0,99M€	37,0%
8-Soutenir nos agents, accompagner la transition numérique et la montée en qualité du service public	0,00M€	-100,0%
9-Optimiser l'usage de l'argent public et renforcer le suivi et l'accompagnement des satellites	8,83M€	-65,9%
	36,83M€	-31,1%

3.2 – Les dépenses d'investissement

Au projet de budget primitif 2025, hors remboursement de la dette en capital (35,51 M€) et opérations de gestion de la dette (10,55 M€), les **dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 86,17 M€**, soit - 18,5% par rapport au budget primitif 2024.

La répartition par enjeu des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 hors dette et reports est la suivante :

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	
	BP 2025	BP/BP
1-Agir pour bien vieillir et mieux vivre son handicap	2,00M€	-41,4%
2-Prévenir les difficultés sociales, accueillir et accompagner les familles et les publics fragiles	0,02M€	20,0%
3-Accompagner les plus précaires vers l'emploi et le logement	25,19M€	55,2%
4-Accompagner la jeunesse pour une réussite éducative et sportive	15,83M€	-25,0%
5-Renforcer la culture et le patrimoine comme vecteur de lien social	0,52M€	-37,9%
6-Promouvoir l'attractivité et l'équilibre du territoire	26,99M€	-32,7%
7-Réussir la transition écologique et énergétique, agir pour une eau et une alimentation de qualité	5,65M€	-51,8%
8-Soutenir nos agents, accompagner la transition numérique et la montée en qualité du service public	7,44M€	-19,0%
9-Optimiser l'usage de l'argent public et renforcer le suivi et l'accompagnement des satellites	2,52M€	-17,2%
	86,17M€	-18,5%

Le plafonnement des crédits de paiement des subventions départementales ainsi que le décalage de certaines opérations routières et de travaux de rénovation des bâtiments permettent de s'inscrire dans la stratégie financière arrêtée lors des orientations budgétaires qui fixait un objectif de 60M€ de crédits de paiement hors crédits délégués d'aide à la pierre (23,7M€).

4 – Les engagements pluriannuels

Au delà des crédits de paiement qui constituent le budget 2025 et permettront l'exécution des dépenses et des recettes pour cet exercice, le vote du budget primitif est l'occasion d'un ajustement des enveloppes pluriannuelles votées, en fonctionnement et en investissement, pour permettre l'engagement des programmes de dépenses qui dépasseront le cadre annuel. Vous trouverez ci-après, la synthèse par politique publique de l'évolution des autorisations d'engagement et de programme votées après prise en compte des ajustements proposés lors de la présente étape budgétaire.

• 4.1 – Autorisations d'engagement

Le tableau ci-après présente, par enjeu, la ventilation des autorisations d'engagement (AE) en gestion en 2025, des **autorisations d'engagement nouvelles ou complémentaires** proposées pour **11,34 M€** et des **crédits de paiement inscrits** pour **19,08 M€**, au projet de budget primitif 2025 :

	Montant en gestion avant BP 2025	AE nouvelles BP 2025	Montant en gestion après BP 2025	CP 2025	CP ultérieurs
2-Prévenir les difficultés sociales, accueillir et accompagner les familles et les publics fragiles	0,32M€	0,00M€	0,32M€	0,08M€	0,24M€
3-Accompagner les plus précaires vers l'emploi et le logement	13,98M€	7,39M€	21,37M€	9,07M€	12,30M€
4-Accompagner la jeunesse pour une réussite éducative et sportive	7,71M€	0,10M€	7,81M€	7,09M€	0,72M€
5-Renforcer la culture et le patrimoine comme vecteur de lien social	1,02M€	-0,15M€	0,87M€	0,77M€	0,10M€
6-Promouvoir l'attractivité et l'équilibre du territoire	1,48M€	0,04M€	1,52M€	0,43M€	1,09M€
7-Réussir la transition écologique et énergétique, agir pour une eau et une alimentation de qualité	1,31M€	0,48M€	1,79M€	0,53M€	1,26M€
8-Soutenir nos agents, accompagner la transition numérique et la montée en qualité du service public	0,32M€	3,48M€	3,80M€	1,12M€	2,68M€
	26,14M€	11,34M€	37,48M€	19,08M€	18,40M€

• 4.2 – Autorisations de programme

Le tableau ci-après présente, par enjeu, la ventilation des autorisations de programme (AP) en gestion en 2025, des **autorisations de programme nouvelles ou complémentaires** proposées pour **52,50 M€** et des **crédits de paiement inscrits** pour **70,64 M€**, au projet de budget primitif 2025 :

	Montant en gestion avant BP 2025	AP nouvelles BP 2025	Montant en gestion après BP 2025	CP 2025	CP ultérieurs
1-Agir pour bien vieillir et mieux vivre son handicap	15,20M€	0,00M€	15,20M€	2,00M€	13,20M€
3-Accompagner les plus précaires vers l'emploi et le logement	56,04M€	29,68M€	85,73M€	25,15M€	60,57M€
4-Accompagner la jeunesse pour une réussite éducative et sportive	112,29M€	10,44M€	122,74M€	14,65M€	108,09M€
5-Renforcer la culture et le patrimoine comme vecteur de lien social	0,69M€	0,22M€	0,91M€	0,38M€	0,53M€
6-Promouvoir l'attractivité et l'équilibre du territoire	50,17M€	-2,08M€	48,08M€	14,42M€	33,66M€
7-Réussir la transition écologique et énergétique, agir pour une eau et une alimentation de qualité	28,62M€	0,08M€	28,70M€	5,34M€	23,36M€
8-Soutenir nos agents, accompagner la transition numérique et la montée en qualité du service public	17,97M€	14,16M€	32,13M€	6,70M€	25,43M€
9-Optimiser l'usage de l'argent public et renforcer le suivi et l'accompagnement des satellites	3,00M€	0,00M€	3,00M€	2,00M€	1,00M€
	283,98M€	52,50M€	336,49M€	70,64M€	265,85M€

• 4.3 – Autorisations pour dépenses imprévues

Le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 appliqué par le Département depuis le 1^{er} janvier 2024 permet le vote d'une **autorisation de programme** et d'une **autorisation d'engagement** sans inscription de crédits pour les dépenses imprévues. Le montant de ces autorisations est limité à 2 % des dépenses réelles de chacune des deux sections. Aussi, je vous propose le vote d'une AP d'un montant de 2,5 M€ et d'une AE d'un montant de 5 M€.

5 – Modalités d'équilibre du budget 2025

Considérant le niveau de recettes insuffisant pour permettre la couverture obligatoire des amortissements et du remboursement du capital de la dette, le budget primitif 2025 intègre une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, ainsi qu'une mobilisation partielle de la réserve des surplus des DMTO constituée en 2023.

- **5.1 – La mobilisation du solde de la réserve des DMTO**

Par délibération du 28 juin 2023, le Département a procédé à la mise en réserve d'une fraction de produits de DMTO pour un montant de 25 310 490 €. Sur l'exercice 2024, cette réserve a été reprise pour un montant de 20 220 191,05 €. Considérant le niveau de recettes insuffisant pour permettre la couverture obligatoire des amortissements et du remboursement du capital de la dette, le budget primitif 2025 intègre, en plus d'une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, la **mobilisation du solde** de la réserve des surplus des DMTO constituée en 2023.

Ainsi, il convient d'autoriser la reprise du solde du produit des DMTO mis en réserve à hauteur de **5 090 298,95 €**.

- **5.2 – La reprise anticipée des résultats**

La reprise anticipée des résultats, présentée dans un précédent rapport, a pour objectif de permettre la couverture obligatoire des amortissements, non réalisable avec les seules recettes de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi, dès le budget primitif, la mesure permet d'affecter à la section de fonctionnement un résultat reporté (R002) de **29,99 M€**, et à la section d'investissement les excédents de fonctionnement capitalisés (R1068) pour un montant de **9,57 M€**. La reprise impose également l'intégration au budget primitif des restes à réaliser de l'exercice 2024, représentant un solde de **- 3,74 M€** pour la section de fonctionnement et de **- 1,97 M€** pour la section d'investissement.

- **5.3 – La chaîne de l'épargne du budget primitif 2025**

Considérant la mobilisation partielle de la réserve des DMTO, les recettes de l'exercice (hors résultat reporté) s'établiront à 780,9 M€, permettant de dégager une épargne brute de **23,57 M€**, soit **3,57 %** ; montant ne permettant pas la couverture des prévisions inscrites pour le remboursement du capital de la dette. Dans ces conditions, **l'épargne nette** s'établit à **- 11,94 M€**, privant la section d'investissement d'autofinancement. Les dépenses d'investissement de l'exercice seront ainsi couvertes par les recettes issues des amortissements, les recettes d'équipement mais également l'emprunt, conformément à la stratégie financière présentée à l'occasion des orientations budgétaires.

Malgré une épargne nette négative, la reprise anticipée des résultats 2024 permet d'assurer l'équilibre budgétaire du budget primitif 2025.

- **5.4 – Le recours à l'emprunt et l'équilibre du projet de budget primitif 2025**

Les prévisions du projet de budget primitif 2025 nécessitent de porter la prévision d'**emprunt d'équilibre** à un montant de **35,00 M€**, un niveau qui permettra d'atteindre l'objectif de stabilisation de l'encours de la dette, également présenté à l'occasion des orientations budgétaires. Le suivi attentif des recettes et des réalisations des dépenses d'investissement permettra, au cours de l'exercice, de déterminer avec précision le besoin de financement en amont du lancement d'une campagne de souscription pour un nouvel emprunt.

• 5.5 – Synthèse de l'équilibre budgétaire

Chaîne de l'épargne

Recettes de fonctionnement [+]	775,83 M€
Reprise partielle des DMTO [+]	5,09 M€
Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) [-]	748,45 M€
Epargne de gestion	32,47 M€
Frais financiers [-]	8,90 M€
Epargne brute	23,57 M€
Amortissement de la dette contractualisée [-]	35,51 M€
Epargne nette	-11,94 M€

Equilibre de la section de fonctionnement après reprise des résultats

Epargne brute	23,57 M€
Solde des restes à réaliser [-]	3,75 M€
Dotation aux amortissements [-]	30,47 M€
Résultat reporté 002 [+]	29,99 M€
Virement de la section de fonctionnement [+]	19,34 M€

Equilibre de la section d'investissement

Dotation aux amortissements	30,47 M€
Virement de la section de fonctionnement [+]	19,34 M€
Recettes d'investissement hors emprunt [+]	47,38 M€
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) [+]	9,57 M€
Dépenses d'investissement hors dette [-]	96,72 M€
Amortissement de la dette contractualisée [-]	35,51 M€
Déficit reporté de l'exercice antérieur [-]	7,56 M€
Solde des restes à réaliser [-]	1,97 M€
Emprunt nouveau	35,00 M€

6 – Autorisation donnée à la Présidente de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité pour les budgets appliquant l'instruction M57

Le référentiel budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité pour le Conseil départemental de permettre à la Présidente de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, au sein du budget, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Ces virements de crédits feront l'objet d'une décision expresse de la Présidente transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision devra également être notifiée au comptable. L'Assemblée sera informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche réunion.

*

En conclusion, je vous demande de bien vouloir :

- voter une autorisation de programme de 2,5 M€ et une autorisation d'engagement de 5 M€ au titre des dépenses imprévues ;
- approuver la reprise du solde du produit des DMTO mis en réserve à hauteur de 5 090 298,95 € et inscrire les crédits afférents en recettes de fonctionnement ;
- autoriser l'inscription d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 35 000 000 € dans le cadre du budget primitif 2025 ;
- m'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections pour les budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57, étant entendu que j'informerai le Conseil départemental de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

- voter le budget primitif principal 2025 du Département, par nature, pour un montant global, équilibré en dépenses et en recettes, à 906 993 247,40 €, en opérations réelles, étant précisé que le vote budgétaire est effectué par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

Il vous appartient d'en délibérer.



Florence DABIN

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DES 12 MARS 2025
ET 13 MARS 2025**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

II - COMMISSION SANTÉ, ENFANCE, FAMILLE : PROTÉGER LES
ENFANTS ET GARANTIR LEUR AVENIR ; ACCOMPAGNER LES
FAMILLES

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

**OBJET : 2 - PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS SOCIALES, ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES
FAMILLES ET LES PUBLICS FRAGILES
2-2 - Prévention et protection de l'enfance
Budget primitif 2025 – Budget annexe Centre départemental de l'enfance et de la
famille – Village Saint-Exupéry**

Le Centre départemental de l'enfance et de la famille « Village Saint-Exupéry » accueille sans délai, à la demande de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou sur décision judiciaire, des enfants de 0 à 17 ans en danger ou en risque de l'être, selon trois modalités spécifiques : en internat, en famille d'accueil ou bien dans le cadre d'un placement éducatif à domicile (PEAD).

Le présent budget est construit sur la base d'une capacité d'accueil étendue à 140 places et 20 mesures de PEAD, se répartissant par modalité d'accueil de la manière suivante :

- Service Petite Enfance : 12 places + 2 places d'ajustement ;
- Service Enfance : 51 places + 4 places d'ajustement ;
- Service Accueil Familial : 45 places ;
- Service Accueil familial renforcé : 10 places (accueil permanent singulier) ;
- PEAD : 20 mesures ;
- Dispositif d'accueil 14-17 ans : 13 places + 3 places d'ajustement.

Aussi, au regard des unités projetées et de l'activité réalisée en 2024, l'activité prévisionnelle pour l'année 2025 est estimée à 58 367 journées correspondant à un taux d'activité prévisionnel sur les places d'accueil permanent singulier de 80 %, sur les places d'ajustement d'accueil sans délai (ASD) de 50 %. Sur les places d'ASD, il est de 100 % sur les unités d'accueil et de 92 % sur l'accueil familial.

La Cour de cassation ayant mis fin aux mesures PEAD, le service du Village Saint-Exupéry adaptera en cours d'année son activité, en fonction des orientations prises par le Conseil départemental.

Dans le cadre des propositions budgétaires 2025 qui vous sont présentées, les crédits correspondent aux besoins définis pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Section d'exploitation

• Dépenses

Le montant total des charges d'exploitation déclinées dans les trois groupes ci-après s'élève à 15 248 280,59 €.

Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 1 534 990 €

Les lignes budgétaires relatives aux dépenses de ce groupe ont été ajustées au regard des trois derniers exercices clos.

Les crédits alloués à la fourniture d'alimentation sur le compte 6063 « fourniture d'alimentation » sont augmentés au regard de la prévision d'augmentation de production de repas prévus dans le cadre de l'activité de portage.

Dans le cadre des visites en présence de tiers réalisées par l'établissement, une enveloppe de 80 000 € est inscrite afin de recourir à des prestataires permettant la mise à disposition de professionnels titulaires du diplôme de technicien de l'intervention sociale et familiale.

Groupe II – Dépenses afférentes au personnel : 12 674 830 €

Le montant des dépenses de ce groupe est évalué à 12 674 830 € au regard des dépenses prévisionnelles 2024, des projets de l'établissement, mais également des contributions patronales connues à ce jour.

Sont prévus le financement des emplois permanents à hauteur de 176,46 ETP (équivalent temps plein), incluant le financement de trois contrats d'apprentissage dont la qualification d'auxiliaire de puériculture et d'éducateur spécialisé.

La réorganisation de l'offre d'accueil d'urgence inscrite au schéma départemental nécessite une articulation renouvelée entre les services de la direction de l'Enfance et de la famille et les services de l'établissement. Dans cette approche, la représentation et la disponibilité de l'établissement se trouveront améliorées avec le renforcement de l'équipe de direction. Il est donc proposé de transformer un poste d'attaché d'administration hospitalière en un poste de directeur adjoint. L'objectif est de développer la compétence projet de l'établissement en s'appuyant sur une équipe de direction renforcée et d'investir dans une démarche qualité structurée qui fait défaut actuellement sur l'activité d'accompagnement éducatif.

Il est également proposé la création de 15 postes nécessaires au fonctionnement des unités du dispositif 14-17 ans, mais aussi pour la pérennisation de la fonction de médiateur sur l'établissement. L'évolution du tableau des emplois correspond à la consolidation de postes déjà financés depuis 2023.

Les charges de personnel du service d'accueil familial sont évaluées à raison de 45 places, plus le financement de 1 500 jours de relais.

Les dépenses de personnels en besoin non permanent comprenant les demandes de remplacement nécessaires au principe de continuité de service (maternité, maladie ordinaire, accident du travail) sont évaluées au regard de la moyenne des trois derniers exercices connus, soit 65 mensualités de remplacement pour les congés de longue maladie, congés de longue durée, maladie professionnelle et congés maternité.

Est également inclus dans le présent budget le versement de la prime d'intéressement collectif, conformément aux engagements pris sur la valorisation des missions exercées par les professionnels exclus des dispositions du complément de traitement indiciaire.

Il vous est proposé d'approuver le tableau des emplois au 1^{er} mars 2025 arrêté à 176,46 ETP, tel que joint en annexe 2.

Groupe III – Dépenses afférentes à la structure : 1 038 460,59 €

La charge des « Autres impôts, taxes et versements assimilés » comporte la cotisation au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique. Celle-ci compense l'obligation d'emploi d'au moins 6 % de travailleurs en situation de handicap et assimilés, et varie en fonction du nombre d'agents

employés au Village Saint-Exupéry.

- **Recettes**

Groupe I – Produits de la tarification – Dotation globale : 14 256 095 €

La dotation globale attribuée par le Département, au titre de l'année 2025, devrait s'élever à 14 256 095 €.

Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation : 656 994,25 €

Les recettes de ce groupe ont été estimées en tenant compte de la moyenne des trois derniers exercices et des prévisions de recettes liées à la prise en charge des frais de traitement par l'organisme paritaire collecteur agréé, l'Agence nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier pour les agents bénéficiant de formation continue.

Elles se composent principalement des remboursements divers sur rémunération de personnels et des produits de gestion courante, dont 220 000 € correspondant notamment aux repas livrés facturés, mais également le versement de la subvention Pégase pour 162 000 €, 70 000 € au titre du soutien à la parentalité et 100 000 € dans le cadre de la refacturation du prix de journée pour des enfants accueillis au Village Saint-Exupéry et devant être pris en charge par un autre département.

Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables : 208 885,75 €

L'affectation de l'excédent de l'exercice 2022 d'un montant de 130 000 € et de l'exercice 2023 d'un montant de 78 885,75 € est imputé sur la section d'exploitation de 2025.

D'autre part, l'instruction budgétaire et comptable M22 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, la collectivité dispose de la faculté de reprendre les résultats avant l'arrêté du compte de gestion et l'adoption du compte administratif. Il y a donc lieu de procéder à une reprise anticipée des résultats à l'occasion du vote du budget primitif 2025 pour un montant de 126 305,59 €. Les résultats anticipés et leur affectation vous ont été présentés dans un précédent rapport.

Ainsi, le montant total des ressources au titre de l'année 2025 s'élève à 15 248 280,59 €.

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 702 400 €. En dépense, il est inscrit des crédits de paiement pour permettre le remboursement de l'annuité de la dette pour un montant de 430 910 €, ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 219 000,55 € pour les investissements de l'exercice, auxquels s'ajouteront les reports 2024, lesquels s'établissent à 52 489,45 €.

Les frais relatifs à l'aménagement d'une remorque devant faire l'objet d'un habitat mobile sont pris en compte à raison de 35 000 € et sont imputés sur le compte 2181.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir :

- approuver le projet de budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe Centre départemental de l'enfance et de la famille – Village Saint-Exupéry, détaillé en annexe 1 suivant l'instruction budgétaire et comptable M22 et équilibré à :
 - 15 248 280,59 € en fonctionnement ;
 - 702 400 € en investissement ;
- approuver le tableau des emplois au 1^{er} mars 2025 présenté en annexe 2.

Il vous appartient d'en délibérer.



Florence DABIN

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DES 12 MARS 2025
ET 13 MARS 2025**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

II – COMMISSION SANTÉ, ENFANCE, FAMILLE : PROTÉGER LES
ENFANTS ET GARANTIR LEUR AVENIR ; ACCOMPAGNER LES
FAMILLES

NOTE AU RAPPORTEUR

**OBJET : 2 – PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS SOCIALES, ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES
FAMILLES ET LES PUBLICS FRAGILES
2-2 – Prévention et protection de l'enfance
Budget primitif 2025 – Budget annexe Centre départemental de l'enfance et de la
famille – Village Saint-Exupéry**

Dans la partie recettes de fonctionnement, au lieu de lire « Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables : 208 885,75 € », il convient de lire « Excédent de la section d'exploitation reporté : 335 191,34 € ».

Par ailleurs, il est constaté une erreur matérielle sur les informations budgétaires transmises en annexe du présent rapport. Conformément à un rapport qui vous a été présenté précédemment relatif à l'affectation anticipée des résultats, il y a lieu d'inscrire au compte 001 « Résultat cumulé antérieur (excédent) » des recettes de 697 731,39 €, l'équilibre de la section étant obtenu par l'inscription d'une dépense de même montant au compte 003 « Excédent prévisionnel d'investissement ».

En conclusion, je vous demande de bien vouloir :

- **approuver le projet de budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe Centre départemental de l'enfance et de la famille – Village Saint-Exupéry, détaillé en annexe 1 suivant l'instruction budgétaire et comptable M22 et équilibré à :**
 - **15 248 280,59 € en fonctionnement ;**
 - **1 400 131,39 € en investissement ;**
- **approuver le tableau des emplois au 1^{er} mars 2025 présenté en annexe 2.**

Il vous appartient d'en délibérer.



Florence DABIN

